



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membre : M. BOISNOIR

PV du 9 décembre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTÉS OU MODIFIÉS :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.

➔ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.



CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 21/11/2025

Match n° 54990733 * PIMENT NOIR 2 / ULIS FUTSAL 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI transmise tardivement le 05/12/2025 à 18h25.

Amende réglementaire à PIMENT NOIR pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 01/12/2025

Match n° 54990740 * BVE FUTSAL 3 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16/12/2025.

- Match n° 54990749 – REDS MENNECY FUTSAL1 /ULIS FUTSAL 1 du 14/12/2025

Demande de REDS MENNECY FUTSAL de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des ULIS FUTSAL.

Accord de la Commission pour jouer à 18h30.

- Match n° 54990750 – 830 FUTSAL 1 /LA GRANDE OURSE 1 du 14/12/2025

Courriel de 830 FUTSAL demandant le report de la rencontre.

La Commission demande un arrêté de fermeture ou un courriel de la Mairie de COUDRAY MONTCEAUX si le gymnase est indisponible le 14/12/2025.

Sans arrêté Municipal ou courriel de la Mairie de COUDRAY MONTCEAUX, la Commission maintient la rencontre le 14/12/2025.

Prochaine réunion le mardi 16 décembre 2025